Académie d'Uccle : inscriptions et réinscriptions 24-25 :
MINERVAL et DOCUMENTS à FOURNIR

	Situation de l'élève	Document à fournir	A payer	
	Moins de 12 ans (né après le 31/12/2012)	Copie de la carte d'identité	0 €	
	Plus de 12 ans (né entre le 01/01/2007 et le 31/12/2012)	Copie de la carte d'identité	89 €	
	Plus de 18 ans (né avant le 31/12/2006)	Copie de la carte d'identité	227 €	

N°	Situation générant un droit d'inscription, une réduction ou une exemption	Documents à fournir (carte d'identité + attestation)	A payer	A fournir
1.	Inscrit dans l'enseignement obligatoire, supérieur ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française.	Attestation de l'établissement de l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA, organisé ou subventionné par la CF)	89 €	A
2.	Plus de 12 ans et inscrit dans l'enseignement fondamental	Attestation de l'école primaire fréquentée	0 €	A
3.	Chômeur complet indemnisé	Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) **(Annexe H4)**	0 €	B
4.	A charge d'un chômeur complet indemnisé ayant **le statut de chef** de ménage reconnu par l'ONEM	Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) **(Annexe H4 uniquement)** + composition de ménage	0 €	B + C
5.	Bénéficiaire du revenu d'intégration sociale	Attestation du CPAS	0 €	D
6.	Bénéficiaire du revenu d'intégration **et leurs enfants qui font partie du même ménage**	Attestation du CPAS + composition de ménage	0 €	D + C
7.	Bénéficiaire du statut de handicapé	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de handicapé de l'élève telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) ***! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !***	0 €	E
8.	Bénéficiaire du statut de handicapé **et leurs enfants qui font partie du même ménage**	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de handicapé du bénéficiaire telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) + composition de ménage ***! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !***	0 €	E + C
9.	Demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle	Attestation du FOREM (**Annexe H3**) Attestations d'ACTIRIS (**A15 et A23**) Attestation VDAB ou de l'ADG	0 €	H
10.	Pensionné sous statut GRAPA	Attestation du Service fédéral des pensions	0 €	I
11.	3ème élève et les suivants faisant partie d'un même ménage (paiement DI des 2 élèves les plus âgés)	Preuve des inscriptions des 2 élèves les plus âgés + composition de ménage	0 €	J + C
12.	S'étant acquitté du droit d'inscription dans un autre établissement de l'ESAHR	Attestation de l'établissement de l'ESAHR **(Annexe H5)**	0 €	F
13.	Inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	Attestation de l'établissement de l'ESAHR	0 €	F
14.	Inscrit dans l'enseignement second. artistique de transition ou qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupes : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (**Annexe H6 uniquement**)	0 €	G
15.	Inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseign. prof. du secteur 6 : Arts appliqués, groupes : Arts déco, Arts graph., Audio. ou Orfèvrerie	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (**Annexe H6 uniquement**)	0 €	G
16.	Bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM)	Document officiel de la mutuelle attestant le statut BIM	0 €	K
17.	Détenteurs de la Carte Prof.	Copie de la Carte Prof.	0 €	L